

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
sont payés d'avance.
LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 15 Juin 1872.

La nouvelle menace faite par M. Thiers de donner sa démission, et le succès du radicalisme dans les dernières élections, produisent l'émotion la plus vive dans le monde politique.

Malgré les affirmations contraires de M. Thiers, l'avenir n'a jamais été aussi sombre; et cependant il faut, d'un jour à l'autre, faire appel au crédit public pour payer trois milliards aux Prussiens! Les élections du 8 février 1871 signifiaient: *monarchie, renversement de tout système républicain, expulsion des hommes qui avaient confisqué à leur profit les droits de la nation en s'emparant du pouvoir.*

Ce programme n'a pas été réalisé, et des fautes écrasantes ont été commises.

Aujourd'hui tous les dangers sont revenus, et les *communards*, ménagés par le gouvernement, semblent vouloir dicter des lois à la Nation.

Un cri d'alarme est jeté par toute la presse honnête. On lira plus loin diverses appréciations des journaux sur les derniers incidents. Quant à nous, il nous est impossible, en un pareil moment, de ne pas désirer qu'un grand parti se forme pour consulter directement la France.

Nul ne peut douter que, parmi les électeurs qui ont donné leurs voix aux radicaux, la plupart ne l'aient fait par entraînement, et seulement parce que devant eux n'apparaissait aucune force conservatrice organisée pour le salut public. Ils ont voté sans trop savoir ce qu'ils faisaient au milieu du désarroi des idées et de la confusion des partis. Mais qu'on vienne leur dire de choisir la forme de gouvernement qui leur convient, et nous sommes sûrs qu'alors l'immense majorité de la Nation se lèvera, comme un seul homme, pour demander et constituer un pouvoir monarchique et héréditaire, protégeant tous les intérêts et tous les droits, garantissant à la fois l'ordre, la religion, le travail et la fortune de tous les citoyens.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 juin 1872.

L'événement du jour est la nouvelle donnée hier par le *Courrier de France* et confirmée aujourd'hui dans les cercles compétents, de la résolution prise par les princes d'Orléans d'aller faire une visite de famille au comte de Chambord, si celui-ci veut consentir à donner une adhésion publique au manifeste de la droite (Ernoul-Moulin) dont il a été tant question au mois de mars, mais dont le texte n'a jamais été publié. Cette détermination des princes d'Orléans est la conséquence des nouveaux efforts fusionnistes que je vous signalais récemment. Comme elle a été prise, et, paraît-il, d'une façon assez subite, dans la journée de mardi, on peut supposer aussi que l'incident de lundi à l'Assemblée et le résultat électoral de dimanche n'y ont pas été complètement étrangers. Le comte de Chambord, a dû en être informé dans la journée d'hier. Cela suffit-il pour amener la fusion? Beaucoup de gens en

doutent, et il faut avouer que l'expérience du passé n'est pas faite pour inspirer la confiance dans le succès de cette nouvelle tentative. Depuis mardi, plusieurs notabilités légitimistes n'ont pas cessé d'agir auprès du duc d'Aumale pour l'amener à faire une visite sans condition à l'aîné de la famille de Bourbon.

En même temps qu'un nouvel effort est tenté pour amener la fusion dynastique, le centre droit semble prendre une attitude, je n'oserais dire hostile, mais du moins plus tranchée, vis-à-vis du gouvernement de M. Thiers. Cette fraction de l'Assemblée a manifesté l'intention dans sa réunion d'hier, d'adresser au gouvernement une interpellation sur sa politique intérieure; cependant, elle ne doit prendre que demain une résolution définitive à cet égard. Le centre droit voudrait par son interpellation, empêcher celle de M. Raoul Duval qui, du reste, ne paraît pas encore non plus définitivement arrêtée.

La droite et l'extrême droite se montrent assez étonnées de cette attitude inattendue du centre droit et paraissent jusqu'ici fort incisées sur la conduite à tenir, car si, dans ces deux fractions de l'Assemblée, on est peu satisfait de M. Thiers, on y est bien résolu surtout à l'extrême droite de s'abstenir de tout ce qui pourrait favoriser une manœuvre en faveur des prétentions orléanistes.

De tout ceci il résulte que les partis dans l'Assemblée sont toujours aussi divisés que par le passé et que, sauf le cas jusqu'ici peu probable du succès des entreprises fusionnistes, le président de la République peut dormir sur ses deux oreilles.

On craignait fort, ces jours-ci, que M. Thiers n'intervint dans la discussion à laquelle donnera lieu l'art. 44 sur la substitution des numéros. Il paraît certain aujourd'hui que M. Thiers laissera l'Assemblée entièrement libre à cet égard.

Les fractions de la gauche se sont prononcées nettement hier et avant-hier contre la substitution. Tout fait donc espérer que ce retour déguisé au remplacement sera écarté par l'Assemblée.

M. de Lorgeril était monté à la tribune hier, à la fin de la séance, pour déposer une proposition demandant à l'Assemblée de désigner un comité de gouvernement formé de cinq membres, pour le cas où M. Thiers viendrait à donner sa démission ou, pour tout autre cause, à laisser le pouvoir vacant. On chercha à dissuader M. de Lorgeril et on le décida au moins à ajourner le dépôt de sa proposition.

Un autre membre de la droite a développé hier, dans une réunion parlementaire, une proposition analogue. Il s'agirait de nommer une sorte de conseil du gouvernement, qui entrerait en fonctions sans délai, et qui aurait pour mission de prononcer, dans les cas de crise, entre le président de la République et l'Assemblée.

Le gouvernement demande le maintien des Conseils de préfectures, dont la suppression est proposée par la commission de décentralisation.

M. de Goulard a donné mardi, à la sous-commission des finances quelques renseignements favorables sur l'état des négociations avec l'Allemagne. Il paraît que ces négociations ont été assez difficiles à entamer, mais qu'elles sont aujourd'hui en bonne voie et qu'on peut s'attendre à une solution prochaine. M. de Goulard a laissé pressentir l'émission de l'emprunt dans le courant de l'automne. Le ministre et la sous-commission ont été unanimes pour maintenir le remboursement annuel de 200 millions à la Banque de France.

Revue des Journaux

Gazette de France.

M. Thiers a fait à l'Assemblée une scène de violence qui prouve à quel point M. le président de la République a les nerfs irritables et combien il est peu maître de lui-même.

S'il apporte la même pétulance dans ses relations avec les représentants des puissances étrangères, il doit singulièrement compliquer la situation de la France.

Espérons qu'en face de ceux auxquels il ne peut pas dire: Obéissez, ou je m'en vais, il montre le calme d'un homme d'Etat.

M. Thiers a eu d'autant plus tort d'employer les gros mots contre ses adversaires que la majorité était, avant même qu'il ne prit la parole samedi, décidée à voter les cinq ans. Sa colère était donc au moins inutile, et nous considérons comme un fâcheux symptôme qu'il ne s'en soit pas aperçu.

Liberté.

Malheureusement pour lui, le président de la République rappelle trop souvent le ministre de Louis-Philippe, et il ne se souvient pas assez lui-même de ce qu'il a été autrefois. Qu'il relise aujourd'hui ses rapports sur le renouvellement du privilège de la Banque de France et sur la liberté de l'enseignement; qu'il songe à l'opposition qu'il a faite à la réforme postale, à l'unité du port des lettres, à la création des chemins de fer, à toutes les idées de progrès, etc...; qu'il revienne sur le passé pour voir ce qu'a été sa politique extérieure en Egypte, en Amérique, il se croira peut-être alors tenu à plus de modération vis-à-vis de collègues qui sont toujours pleins de déférence pour son âge, pour son talent, et qui l'acceptent comme le plus capable d'entre eux tous.

M. Thiers, nous ont dit les hommes politiques du règne de Louis-Philippe, avait toujours sa démission en poche. Comme président du conseil du cabinet du 1^{er} mars 1840, il se démettait de ses fonctions le 29 octobre, toujours par excès de conscience, parce qu'il voulait quand même faire prévaloir ses opinions sous peine de se retirer. En tant que ministre, la chose était possible; en tant que député-président de la République, et au milieu de l'épouvantable crise que nous traversons, la situation n'est plus la même.

France.

Nous respectons et nous honorons profondément les convictions tenaces de M. Thiers. La question militaire est grave; elle est intimement liée à l'avenir du pays, à sa grandeur, à sa dignité. Nous comprenons qu'elle passionne le patriotisme. Mais pourquoi donc l'illustre président a-t-il des ministres? Ne peut-il pas faire soutenir par eux l'opinion qu'il défend? N'a-t-il pas même la ressource des messages? S'il n'était que député, que penserait-il d'un président de République aussi prodigue d'offres de démission devenues un moyen presque ordinaire de gouvernement?

Toujours déplorable en lui-même, le procédé l'est bien plus encore quand il s'agit d'une loi dont la portée, quelles qu'en soient les dispositions particulières, dépendra de la manière dont elle sera acceptée par le pays et appliquée. Nous n'avons point à nous prononcer ici sur le mérite des opinions soutenues de part et d'autre avec une énergie qu'expliquent l'importance des intérêts engagés et le sentiment de la responsabilité. Mais il y a une chose certaine, c'est que les populations, pour se résigner aux sacrifices que la loi nouvelle impose, ont besoin d'être convaincues à la fois de sa nécessité et de son efficacité.

Temps.

M. Thiers, par une singulière contradiction,

s'est posé à la fois en ministre responsable et en sauveur de la patrie. Il a prétendu que l'Assemblée lui avait confié le salut de la France. Eh bien, l'un n'est pas plus exact que l'autre. La France s'est chargée de se sauver elle-même, elle a nommé des représentants pour y travailler en son nom, et il n'existe aucun acte par lequel les représentants de la nation aient chargé à leur tour M. Thiers de les représenter et de faire la besogne pour eux. En vérité, on croit rêver; nous sortons de l'empire, et nous nous retrouvons en pleine préface de *Jules César*: le pouvoir personnel et le sauveur du peuple. Il n'y manque que l'homme providentiel!

Journal des Débats

A l'heure même où M. le président de la République, cédant à une inspiration aussi imprévue qu'elle était fâcheuse, posait, à Versailles, la question de gouvernement sur un amendement du général Charette, il se confirmait à Paris que le parti radical avait remporté trois victoires électorales décisives dans les départements du Nord, de la Somme et de l'Yonne. MM. Deregnaucourt, Bert et Barni sont en effet élus députés par la volonté clairement exprimée des électeurs. Tel est l'événement que nous voulons examiner aujourd'hui avec tout le soin qu'il mérite par son importance.

Ce triple succès du parti radical est, selon nous, le fait électoral le plus significatif qui ait eu lieu en France depuis les élections de février 1871. Il n'y a dans cette dernière manifestation du suffrage universel aucune équivoque ou obscurité: la victoire revient tout entière aux républicains radicaux. Ce n'est pas seulement la monarchie qui a été battue, c'est aussi et surtout la république modérée. Dans le département du Nord comme dans les départements de la Somme et de l'Yonne, la république de M. Léon Gambetta a triomphé de la république de M. Thiers. M. Bergerot, qui s'était déclaré en faveur du gouvernement actuel, a été vaincu par M. Deregnaucourt, et MM. Lejeune et Javal, républicains modérés, ont obtenu, le premier une minorité de 19,233 suffrages, contre 54,427 voix données à M. Barni, candidat radical, et le second une minorité de 19,648 votes contre 33,457 suffrages accordés à M. Bert, candidat également radical. Ce sont là, comme l'ont remarqué presque tous nos confrères de la presse, des chiffres significatifs et qui deviennent encore plus éloquentes si l'on réfléchit qu'ils ont été recueillis dans des contrées foncièrement conservatrices et au profit d'hommes qui ont pris une part active au gouvernement de M. Léon Gambetta. M. Bert fut, en effet, aux derniers jours de la défense, le préfet de M. Gambetta à Lille, pendant que M. Barni était, d'après les expressions mêmes du journal la *République française*, « l'auxiliaire si utile de la délégation de Tours et de Bordeaux. »

M. Deregnaucourt, l'adversaire heureux de M. Bergerot dans le département du Nord, ne nourrit peut-être pas dans son fort intérieur des sentiments très-ardent pour la république radicale; mais, par le tour qu'a pris son élection, par la signification que les partis ont donnée à sa candidature, il est devenu, en fait et aux yeux de l'opinion publique, un adorateur du dieu que servent MM. Bert et Barni.

Si, après avoir ainsi constaté le succès des radicaux aux élections de dimanche dernier, nous cherchons à en découvrir les causes, nous trouvons d'une part la mollesse et la di-

vision des conservateurs libéraux en face d'un parti radical uni, discipliné, entreprenant, et, d'autre part, cette tendance inhérente à notre caractère, qui nous pousse sous la monarchie vers le pouvoir absolu, et sous la république vers le radicalisme. Ajoutons, pour être complet, que le gouvernement, par son attitude incertaine, par ses compromissions, n'est pas non plus absolument étranger aux victoires des radicaux. Le pays va naturellement là où il voit la force et l'action.

Toutefois, la plus vulgaire équité nous oblige de reconnaître que les absténants, toujours trop nombreux, ont été cette fois en moindre quantité qu'aux élections de juillet 1871. Dans les départements du Nord et de la Somme, les électeurs se sont rendus en plus grand nombre au scrutin; on pourrait cependant trouver encore dans le Nord près de 100,000 absténants, puisqu'au plébiscite de 1870, les listes électorales contenaient 310,000 inscrits et que le chiffre des votants n'a pas dépassé avant-hier 206,000. Quant au département de l'Yonne, il paraît s'être montré beaucoup moins empressé à se rendre au scrutin; là, le nombre des absténants doit être assez élevé.

Le lecteur sait, sans qu'il nous soit besoin de beaucoup insister, que de pareilles élections ne sont pas de nature à nous réjouir, et que le succès de M. Abbattucci, candidat bonapartiste, n'est pas propre à nous consoler de la défaite des candidats libéraux-conservateurs. Il y a peut-être des Français qui prendront aisément leur parti de ces événements, sous le beau prétexte que de l'excès du mal sortira plus vite le bien, c'est-à-dire une bonne et rigide dictature. Nous ne sommes point de ces Français-là.

Ce succès des candidats radicaux, que nous regrettons, n'aurait pas la même gravité s'il avait au moins l'avantage de réveiller un peu le pays et de lui montrer le chemin qu'il a fait, depuis dix-huit mois, vers les hommes dont il s'était si hautement séparé en février 1871. C'est notre conviction que du train où vont les choses, M. Léon Gambetta (à moins que les conservateurs libéraux ne s'entendent et n'y mettent bon ordre) sera, ou plus tôt ou plus tard, le maître légal de la France. Il y aurait aveuglement à ne pas voir ce port, selon nos adversaires, cet écueil, selon nous, et pusillanimité à ne le point signaler.

Patrie

Les « Hypothèses gambettistes », tel est le titre d'un article dans lequel nous indiquions sans passion, mais dans une conviction sincère, les dangers que préparait à la société française le développement dans le pays des opinions radicales et l'agrandissement, plutôt favorisé que combattu par le pouvoir, de l'influence de M. Gambetta. Là-dessus, quelques bons esprits, nous ont dit que nous faisons profession de pessimisme, et que nous cherchions, comme à plaisir, à troubler le repos très légitime, nous disait-on, et très chèrement acheté des bons citoyens.

Que doivent penser aujourd'hui les conservateurs qui nous adressaient ces reproches? Avons-nous eu raison une fois de plus? Avons-nous prévu, oui ou non, les élections de dimanche dernier comme nous avions prévu la défaite définitive de nos armées, la chute lamentable de Paris, les résultats funestes de l'incapacité républicaine et enfin la Commune? Est-il vrai, oui ou non, que la marée gambettiste et radicale monte sans cesse et envahit le pays? Est-il vrai, oui ou non, que dans trois élections faites sur différents points de la France, et dans des pays où la République avancée paraissait jusqu'ici avoir peu de partisans, trois candidats radicaux ont été nommés haut la main, battant les conservateurs, battant les républicains modérés? Est-il vrai, oui ou non, que ce résultat est acclamé aussitôt par les feuilles républicaines modérées, par les feuilles officieuses dirigées, en ceci, nous voulons le croire du moins, par l'esprit néfaste de M. Barthélemy Saint-Hilaire, plutôt que par l'esprit éclairé et prévoyant de M. Thiers? Est-il vrai, oui ou non, que les hypothèses gambettistes prennent chaque jour plus de corps, et que si demain on faisait, en France, des élections générales, cette France enverrait à l'Assemblée, non pas cette majorité « centre gauche » ou « gauche », mais une majorité « extrême gauche », une majorité « radicale »? Enfin, est-il vrai, oui ou non, que si des événements de politique internationale ne viennent pas se jeter à la traverse, si les choses suivent l'espèce de cours normal où elles sont engagées depuis un an, si le gou-

vernement use des mêmes compromis, si l'Assemblée supporte les mêmes ministres, si elle donne carte blanche à la mollesse de M. Lefranc, à l'entêtement de M. Dufaure, à l'influence toute puissante de M. Durier, à la triste comédie jouée par M. Simon..., est-il vrai qu'en 1874 nous verrons réussir en nombre considérable les mêmes candidats que nous avons vus l'emporter si triomphalement dimanche dernier?

Si maintenant cette hypothèse, ou plutôt cette perspective n'a rien qui effraie les conservateurs... à leur aise; mais au moins doivent-ils se bien rendre compte de la situation et voir clairement ce qui les attend. Sans doute ils se disent: M. Gambetta arrivera au pouvoir; eh bien! M. Gambetta n'est point, après tout, un jacobin bien décidé, ce n'est pas un socialiste; une fois gouvernant et gouvernant légitime, élu par le suffrage universel, il voudra, n'étant point un homme du commun, administrer sagement, prudemment, en politique et non point en aventurier. Il sera un peu plus avancé que M. Thiers, pas beaucoup cependant, et de son régime l'on pourra, après tout, s'accommoder encore.

Nous croyons, nous aussi, que M. Gambetta fera semblable tentative, mais nous savons bien aussi que cette tentative ne réussira pas. Est-ce que cette Assemblée radicale qui l'aura élu président, — en admettant qu'à cette époque déjà elle ne le trouve trop réactionnaire et trop modéré. — Est-ce que cette Assemblée permettra qu'on lui ravisse ainsi le fruit de ses efforts et de sa conquête? Est-ce qu'elle voudra pour chef, alors, un Thiers plus jeune, plus démocratique, un peu plus ardent? Ce serait folie que de le croire. Si M. Gambetta essayait une semblable manœuvre, M. Gambetta serait renversé aussitôt.

Pays.

Allons-nous lâchement permettre aux républicains radicaux de s'emparer de la France?

Allons-nous par notre faiblesse d'âme par nos défaillances de cœur, par nos stupides préjugés d'esprit, montrer, à l'univers, que nous sommes indignes de gouverner le pays et que, si la république radicale s'empare de nous, c'était justice?

Vous tous qui avez vu les hommes de la Défense nationale, vous tous qui avez vu à l'œuvre les proconsuls de l'insurrection, pouvez-vous un seul instant demeurer calmes et froids à la seule perspective de qui vous attend!

Pensez à ce lendemain qui nous menace, à ce réveil qui va vous surprendre dans notre insouciant sommeil!

Apercevez-vous Gambetta roulant son œil de cyclope sur la France devenue sa proie, sur la France enchaînée dans sa caverne de brigands? Apercevez-vous Testelin et Naquet, ces deux hommes qui se sont fait médecins, n'osant pas encore se faire bourreaux, les apercevez-vous tenant nos destinées dans leurs mains?

Apercevez-vous Denfert prêchant l'indiscipline à notre armée mal affermie encore, et tentant de mettre au service de la République rouge nos braves soldats changés en prétoires sinistres?

Alors la guerre civile déchirerait notre pays, car devant leurs fortunes et leurs existences compromises, les honnêtes gens en seraient réduits à prendre leurs fusils, leurs fourches, et commenceraient une immense Vendée contre les nouveaux jacobins; car il vaut mieux mourir, que traîner une misérable vie, sous le joug de ces hommes que nous poursuivons de tout notre mépris et de toute notre haine!

Où peut-être, et ce serait la honte suprême, l'irréparable malheur! peut-être l'Allemagne, impatientée de tout ce bruit qui se fait à ses oreilles, effrayée de cet incendie qui jette ses premières lueurs et qui menace de l'embraser, viendra rouler de nouveau ses hordes sauvages sur nous et effacer à coups de crosses de fusil le nom de la France de la carte du monde!

Eh! bien, nous venons vous dire à vous tous, conservateurs, nous venons vous dire, qu'en présence d'un si terrible danger, qui menace notre pays, nous abandonnons, pour le moment du moins et pour tout le temps qui sera nécessaire, la légitime revendication de nos espérances politiques. Voulez-vous, loyalement et honnêtement, faire nous? Avant de savoir qui règnera sur la France, voulez-vous la sauver?

Il en est temps encore si vous vous hâtez. Voyez les chiffres des dernières élections; si nous nous étions unis, nous sortions victorieux, et ce n'est que grâce à nos divisions, que l'ennemi commun a pu triompher.

Consentez-vous à ce que nous mettions de

côté, à ce que nous réservions nos préférences et nos opinions?

Et voici le moyen pratique d'arriver à une solution favorable:

Quand une élection aura lieu, nous nous rendrons compte des chances que peuvent avoir vos différents candidats. Si le bonapartiste est le plus fort, le parti légitimiste lui donnera l'appui nécessaire pour arriver. Si c'est le légitimiste qui l'emporte à première vue, nous compléterons ses chances par notre concours.

Et qu'auriez-vous à craindre de nous? Que vous ferait notre grand nombre à l'Assemblée nationale?

Vous savez bien que, lors même que nous serions la majorité de l'Assemblée, nous ne consentirions jamais à saisir le gouvernement par les moyens d'une intrigue parlementaire. Nous n'entendons revenir que par le suffrage universel librement consulté. Et, dans le cas où le peuple nous rappellerait, vous êtes trop raisonnables pour vous mettre en travers de la volonté nationale. Si la France veut de l'Empire, vous pourrez ne pas l'aider, mais votre patriotisme vous interdit de l'en empêcher.

A l'œuvre donc et veillons au plus pressé! Il s'agit de repousser l'invasion des barbares sociaux, l'invasion républicaine.

Paris-Journal.

M. Thiers aura travaillé pour M. Gambetta. M. Gambetta travaille pour les barbares.

Ceux-ci travailleront à leur tour pour la Prusse et l'anéantissement du nom français.

Voilà la cascade des révolutions.

Union.

Le Radical annonce avec une certaine satisfaction qu'un ancien membre de la Commune, le citoyen Vaillant, qui était délégué à l'instruction publique, vient d'être nommé professeur à l'Université de Heidelberg. Sa nomination est au *Moniteur badois*.

Nous n'en sommes point surpris. La Commune a rendu aux Prussiens et aux Badois des services assez signalés pour que leur reconnaissance se traduise par de petites compensations.

Nous doutons cependant que le gouvernement badois permette à son protégé de développer dans sa chaire ses théories. Le citoyen Vaillant a dû lui donner quelques bonnes assurances à ce sujet.

Espagne

Le correspondant du *Soir*, peu sympathique à la cause carliste, écrit:

L'insurrection carliste renaît, ses forces s'aguerissent et complètent leur éducation militaire.

La Gazette est obligée de l'avouer en date du 8: Pourquoi les dépêches nous ont-elles caché ce fait important que le général carliste Tristany et le fameux *Guerillero* Estartus sont réellement à la tête des bandes qui fouillent la Catalogne dans tous les sens? Nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que plusieurs gentilhommes français figurent dans l'état-major de Tristany.

Le capitaine général de Catalogne demande des renforts en présence du développement de l'insurrection et de l'énergie déployée par les révoltés. Ceux-ci soutiennent à Sals, il y a cinq jours, un combat contre les troupes qui éprouvèrent des pertes assez considérables, entre autres celle de leur commandant, M. Pola, mort le lendemain, des suites de ses blessures. A Valls, il y eut une autre rencontre, non moins meurtrières. Plusieurs officiers y trouvèrent la mort. Une dizaine de soldats tombèrent prisonniers entre les mains des carlistes, dont les pertes furent également importantes.

Les bandes de Navarre, loin de capituler, grossissent. Carasa a été investi par le prétendant des fonctions de commandant général de cette province, et a reçu l'ordre de résister à outrance et de pousser le recrutement avec une vigueur extrême.

Les chefs de bande Miranda et Zunzarren, qui s'étaient réfugiés aux Aldules, sont redescendus dans la Navarre et ont reconstitué leurs bandes avec de nouveaux contingents fournis par les districts de Zubiri et Engui.

Dans la province d'Alava, les bandes sont tellement audacieuses et si bien maîtresses de leurs mouvements, qu'elles ont fait prisonnière toute l'escorte qui avait accompagné le maréchal Serrano à Madrid quand elle venait rejoindre l'armée. Cette escorte était formée cependant par des gendarmes d'élite.

En Biscaye, les bandes continuent à parcourir la province en nombre imposant, et l'*Irujac bat*, journal libéral et amédéiste, qui paraît à Bilbao, et jouit de la réputation d'être fort sérieux dans ses informa-

tions, proteste énergiquement contre l'affirmation de Serrano, qui a dit aux Cortès que tous les carlistes basques avaient déposé les armes. « Du 6 au 7 juin dit cette feuille, Velasco séjourna à Gordojuala avec 1,300 fantassins et 60 chevaux. Ces forces sont bien armées, portent l'uniforme et manœuvrent avec précision. Une fanfare fort bruyante marche à leur tête et toutes les allures de cette colonne montrent qu'elle a assez de temps pour parader et s'instruire. »

La Patrie donne les informations semblables.

P. S. Les journaux espagnols arrivés aujourd'hui confirment les nouvelles, que nous avons déjà données, du succès des carlistes.

La Reconquista insiste particulièrement sur un brillant engagement soutenu contre les amédéistes par l'avant-garde des troupes de Tristany et d'Estartus réunies. Cette avant-garde était commandée par D. François Ovri, dont les journaux vantent l'intrépidité. Ils signalent également la bravoure de plusieurs de ses compagnons, entre autres du basque Ignace-Marie Villos, ex-zouave pontifical; du colonel américain Edouard Livingston Kirk-Patrick et de M. le vicomte de Coëlogon.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les lettres de Barcelone et sur les détails d'un combat qu'elles racontent et qui s'est terminé à l'avantage des carlistes.

Notre correspondant qui s'est rendu en Espagne tout exprès pour suivre les opérations militaires est un ancien officier supérieur, qui parle de tout avec compétence, et dont le témoignage ne peut être suspecté.

INFORMATIONS

Les réunions de la gauche se multiplient. Hier, un comité a été présidé par M. Grévy et paraît n'avoir pris aucune détermination.

Le centre gauche, qui s'est assemblé à Paris se serait, dit-on, mis d'accord sur l'opportunité de soutenir une proposition de vice-présidence. On parle beaucoup d'élever à ce poste le maréchal Mac-Mahon.

On affirme que M. Gambetta, dans un autre groupé de députés de la gauche, se serait prononcé très vivement en faveur de cette élection prochaine, et se serait engagé personnellement ainsi qu'au nom de ses amis à soutenir la candidature de M. Grévy.

On commence à dire, dans les fractions de la droite, que M. Thiers a été frappé des élections de dimanche et l'on espère, de ce côté de l'Assemblée, que les réflexions auxquelles il a dû se livrer depuis suffiront pour le rapprocher de la majorité.

Hier, au sortir de la séance, le bruit courut que la commission de la loi sur l'armée paraît de donner sa démission. Ce bruit s'est répété aujourd'hui, et avait pris une réelle assistance. Le vote du général Chanzy en faveur de l'amendement Charretton paraissait le justifier.

On s'attendait à un nouveau discours de M. Thiers à propos de l'amendement Brunet, qui a été discuté hier.

On prévoit, dans les couloirs de l'Assemblée, qu'après son triomphe de lundi dernier, M. Thiers ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et que lors de la discussion de l'article 63, le président de la République soutiendra le principe des substitutions repoussé par la commission.

En fin de compte, l'Assemblée nationale, si elle cède encore sur ce point, se trouvera en 1872 avoir voté la loi de 1832.

Il ne paraît pas que, cette fois-ci, la fusion dont on parle beaucoup depuis quelques jours, soit encore faite.

On nous assure que sur les points principaux du programme à proposer, les principaux intéressés MM. le comte de Paris et le duc d'Aumale sont loin d'être d'accord et que des divergences assez marquées les séparent.

M. le comte de Paris se croirait beaucoup moins engagé que son oncle dans le culte exclusif des souvenirs du drapeau tricolore. M. le duc d'Aumale, au contraire, ne croirait pas pouvoir revenir complètement sur ses déclarations à ce sujet.

La proposition de supprimer les conseils de préfecture, adoptée par la commission de décentralisation, est vivement repoussée par le gouvernement.

On ne croit pas pouvoir recevoir, avant dix jours au plus tôt, la réponse de Berlin, relativement aux propositions ayant pour objet la libération du territoire.

Il nous faut donc momentanément prendre patience.

On pense que la principale cause de ce délai vient d'une correspondance engagée entre Berlin et les autres cabinets au sujet de la question qui nous intéresse et qu'on peut, sans se tromper, considérer aujourd'hui comme une question européenne.

Il vient d'être décidé que le nombre des admissions à l'École polytechnique serait plus élevé cette année que les années précédentes, en prévision de l'augmentation de l'artillerie.

Le ministre de la guerre fera bientôt paraître une circulaire relative à l'installation des bibliothèques militaires dans toutes les villes de garnison, en invitant les autorités militaires à se concerter pour cet objet avec les autorités civiles.

On a décidé en principe la création des dépôts régionaux, dans lesquels seraient concentrés les dépôts de toutes les troupes en garnison dans le cercle d'une division militaire.

Nous avons annoncé déjà le dénouement du procès Moults et Junqua. — Nous nous faisons un devoir de reproduire la vigoureuse péroraison par laquelle M. le Procureur général a terminé son réquisitoire — elle suffira pour donner une idée du droit qu'avaient ces messieurs à se poser en réformateurs.

« Vous avez poursuivi l'épiscopat, et n'ayant pas obtenu l'épiscopat, vous vous êtes fait apostat !
« Vous avez la foi, dites-vous. Mais un homme qui a la foi n'écrit pas les immoralités qui ont souillé votre plume !... »

« Nous ne mettons la justice au service de personne, ni d'une religion, ni d'un parti, ni d'un individu, nous servons la loi et la liberté. »

« La liberté ! nous l'avons constamment défendue, comme nous avons souffert pour elle. »

« Mais la liberté que nous défendons, ce n'est pas la vôtre !... la vôtre, qui marche avec un bâton dans une main et une torche dans l'autre ! la nôtre, qui tue ! »

« Notre liberté, à nous, qu'elle entre dans une église, dans une mosquée ou dans une pagode, elle respecte le temple, parce que c'est là une maison de prière. »

« Ah ! vous publiez que vous n'êtes pas pour l'immoralité ni pour l'Immaculée Conception. — Eh ! que nous importe à nous ! »

« Vous publiez que l'on poursuit en vous le réformateur. Allons donc ! »

« Vous voulez ébranler les colonnes du temple où vous avez été recueilli, nourri, où vous avez trouvé un refuge, un abri ! Homme, je pense. Mais j'attends que vous poursuiviez, parce que vous insultez tout ce qui est grand, tout ce qui est respectable, tout ce qui est saint ! »

« Et il n'est ici question ni du Pape, ni du Cardinal : il est uniquement question de ne pas insultar la foi des autres. »

« Ah ! pour faire une religion, il faut des vertus que vous n'avez pas ; il faut une moralité contre laquelle proteste toute votre vie. »

« Oui, viendra un jour, — et plaise à Dieu que ce jour vienne bientôt, — où le feu des passions sera éteint : alors vous vous rappellerez, — et puis pleurez-vous pleurer, le scandale que vous avez causé ! »

Chronique locale et méridionale.

Jeu de dimanche, a eu lieu la sépulture de Monsieur le docteur Clary-Bousquet, le doyen d'âge des médecins de Cahors. Il avait été, pendant de longues années, médecin de l'hospice de la ville, et inspecteur de l'assistance publique du Lot. Homme de bien, éminemment serviable et dévoué, surtout à la classe malheureuse, à laquelle il avait, pendant toute sa vie, prodigué

les secours de son art, il est profondément regretté de tous.

L'assistance nombreuse qui l'a accompagné à sa demeure dernière, et parmi laquelle on remarquait toutes les notabilités de la ville, était venue rendre un pieux hommage au respectable défunt, et donner en même temps une suprême consolation, et une touchante preuve de sympathie à son digne fils, frappé dans ses plus chères affections.

Le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé à l'audience du 14 juin, les condamnations suivantes :

Cinq pour jet d'eau par la fenêtre sur la voie publique.

Sept pour bruit injurieux et tapage nocturne.

Un pour fermeture tardive d'un café.

Deux pour accaparement de denrées et achat en dehors de la halle.

Un pour avoir fumé dans le théâtre.

Trois pour embarras sur la voie publique.

Un pour défaut d'éclairage d'embarras autorisés sur la voie publique.

Un contre un boucher ayant porté des viandes de l'abattoir sans être recouvertes d'un linge propre.

Un contre un boulanger pour n'avoir pas affiché le prix du pain.

Trois pour contravention à la police du roulage, défaut d'éclairage et de plaque.

Le 9 du courant, deux jeunes gens ayant été trouvés, vers minuit, troublant le repos public dans les rues de Cahors, se sont portés à des actes de rébellion et d'outrage envers des sergents de ville dans l'exercice de leurs fonctions. Ces derniers, avec l'aide de deux militaires du 88^e de ligne, les ont conduits au bureau de M. Jules Albitre, commissaire de police, qu'après interrogatoire, les a mis en état d'arrestation, à la disposition de M. le procureur de la République. Pour ces faits, ces deux jeunes prévenus ont été condamnés à l'audience correctionnelle du 14 courant, l'un à un mois d'emprisonnement et l'autre à 15 jours de la même peine.

Par décret du 31 mai :
Vu les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles se sont accomplis les faits de recette et de dépense d'une partie de l'exercice 1871 ;

Lès époques déterminées par l'article 33 du règlement précité du 31 mai 1862, par le dernier paragraphe de l'article 11 et par l'article 202 du décret également précité du 3 avril 1869, en ce qui concerne la clôture de l'ordonnancement et du paiement des dépenses publiques, sont et demeurent fixées exceptionnellement comme suit l'exercice 1871 ;

Au 31 août 1872, pour l'ordonnancement des dépenses ;

Au 30 septembre, pour le paiement des ordonnances ministérielles.

Toutefois, il ne pourra être émis de mandats par les ordonnateurs secondaires du ministère de la guerre après le 31 juillet, et le paiement desdits mandats s'arrêtera au 31 août.

Les détenteurs de coupures émises par les sociétés de crédit, sont prévenus qu'aux termes de la loi du 29 septembre 1871, ces coupures doivent disparaître dans les six mois de l'émission.

En conséquence, les billets de 1, 2, 5 et 10 francs ne seront valables que jusqu'au 29 juin, époque où le papier-monnaie doit être retiré.

La commission qui a été chargée de présenter la nouvelle loi sur l'armée vient de modifier certains cas d'exemption énoncés dans la loi de 1832.

Entre autre, celui des brèches-dents, qui, depuis 1867, n'aurait plus dû avoir sa raison d'être par l'adoption du fusil Chassepot.

Les brèches-dents étaient exemptés autrefois parce qu'ils ne pouvaient déchirer la cartouche, ce qui fait que pas mal de jeunes gens n'hésitaient nullement à se casser les incisives du devant pour se soustraire à la dette commune.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

De tous les impôts dont l'idée avait germé dans la tête puissante de M. Pouyer-Quertier, celui qui devait apporter au budget un plus

gros revenu, c'était l'impôt additionnel sur les tabacs. Or, on sait que l'événement a donné tort au ministre des finances.

Nous avons mentionné le dépôt d'une proposition de M. Dahirel demandant le retour à l'ancien état de choses. Nous croyons savoir que le gouvernement serait décidé à ne maintenir les prix actuels que jusqu'au 1^{er} octobre prochain, comme dernier terme d'expériences.

La classe de 1871 sera la première à laquelle sera appliquée la nouvelle loi militaire. Cette classe bénéficiera, dit-on, de dix-huit mois en raison du décret d'octobre 1870 qui l'appelait sous les drapeaux et qui n'a pas été abrogé.

La session des conseils généraux s'ouvrira, dit-on, le 10 août prochain.

Le libéralisme du conseil municipal de Bordeaux s'est montré par deux décisions contraires.

Dans la première, il a approuvé une proposition relative à l'interdiction des processions de la Fête-Dieu.

Dans la seconde, il a autorisé une fête de nuit qui sera donnée dans le Jardin public, par les loges maçonniques, à tous les élèves, garçons et filles, des écoles laïques de la ville, le 23 juin, veille de la St-Jean.

C'est la liberté sous la République !

Il est question de confier la fabrication des timbres-poste à l'industrie privée.

On sait qu'actuellement les timbres-poste sont fabriqués à la Monnaie, dans un atelier spécial placé sous la surveillance d'agents supérieurs.

Le prix de revient du mille de timbres, qui était autrefois de douze francs, n'est plus aujourd'hui que de trois francs.

Cependant, en chargeant du travail un industriel muni de l'outillage nécessaire, on espère pouvoir encore réduire ce dernier chiffre et réaliser, de ce chef, une économie qui sera importante, si l'on considère que le nombre des timbres-poste vendus chaque année varie entre 450 et 500 millions.

M. Rampon a reçu, à ce sujet, des propositions de plusieurs industriels, qui offrent de se charger de la fabrication des timbres-poste, sous le contrôle de l'administration et dans des conditions de prix très réduits.

Le conseil d'administration des postes sera appelé à délibérer très prochainement sur ces propositions.

Nous lisons dans la *Réforme* de Toulouse :

On ne saurait trop surveiller les enfants. Le malheureux événement qui ce matin a plongé dans les larmes toute une famille, en est un exemple frappant.

Une habitante de la place Saint-Paul, à Nîmes, vaquant aux soins de son ménage, avait laissé ses deux enfants, dont le plus jeune a quinze mois, jouer dans une cour.

Ce dernier, en courant après son frère, a dû faire une chute; toujours est-il que, quand la mère est rentrée, elle la trouvée dans un baquet plein d'eau et n'a retiré qu'un cadavre; l'asphyxie était complète.

Aviz à toutes les mères.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 8 au 15 Juin 1872.

Naissances.

Bariétis, Elisabeth-Françoise, rue Nationale — Lafragette, Jeanne-Louise, Citadelle. — Palame, Henri-Léopold-Louis, rue St-Ursule. — Cazou, Anna, Citadelle. — Cros, Lucie, rue Coin de Lastié.

Mariages.

Bourthoumieu, Jean, et Besse, Marie. — Savy, Pierre, et Couderc, Nadalette. — Clary, Bernard, et Frayssi, Poulette. — Farge, Pierre, et Sicard, Julie.

Décès.

Laucou, Marie, lingère, 31 ans, célibataire, rue Nationale. — Iche, Jeanne, 61 ans, rue de l'Université. — Lagarrigue, Jeanne, 56 ans, Boulevard Nord. — Planacassagne, Marcelin, 30 mois, rue des Boulevards. — Chainet, Marie, couturière, 73 ans, rue Darnis. — Clary-Bousquet, Edmond-Jean-Baptiste, docteur en médecine, 78 ans, rue du Portail-aux-Vents. — Robert, Jeanne, blanchisseuse, 63 ans, rue Catone.

CALENDRIER DU LOT. — JUIN.

JOURS	FETES.	FOIRES.
16 Diman.	se Juliette.	
17 Lundi.	s Avit.	Prayssac, Loubressac, Prouilhac, Vayrac.
18 Mardi.	ss Marc et Marcell.	St-Caprais.
19 Mercr.	se Julienne.	Duravel.
20 Jeudi.	s Silvère, pape.	Marcilhac, Salyiac.
21 Vend.	s Louis de Gonzague.	
22 Samedi	s Radulphe.	Lalbenque, Mauroux, St-Jean-de-Laur, St-Germain.

☉ N. L. le 6, à 3 33 du matin.
 ☽ P. Q. le 14, à 7 29 du matin.
 ☾ P. L. le 21, à 7 7 du matin.
 ☿ D. Q. le 27, à 9 37 du soir.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 14 Juin, soir.

Une grande résolution a été prise par les princes de la Maison d'Orléans, à la suite des trois élections communales si menaçantes pour l'avenir. Le *Figaro* publie les détails suivants, qui, nous assure-t-on, sont incomplets. On nous dit que tous les princes d'Orléans, sans exception, ont reconnu entièrement la nécessité urgente de l'union de l'ancienne famille royale de France :

M. le comte de Paris s'est engagé à rendre une visite à M. le comte de Chambord, dès que celui-ci aura adhéré publiquement au manifeste de la droite modérée, rédigé il y a déjà quelques mois.

Qu'a de naturel et qu'a d'exorbitant en apparence cette condition mise par M. le comte de Paris à une démarche que les fractions monarchiques, dans l'Assemblée et dans le pays, ont considérée comme indispensable pour cimenter ce pacte de famille que l'on a appelé la fusion ?

Après le discours de M. le duc d'Aumale et le passage prémédité ou provoqué — peu importe — sur le drapeau tricolore, l'abîme a été creusé entre les deux branches de la maison de Bourbon. C'était l'impression générale. Pour d'autres, c'était au contraire l'occasion non d'un rapprochement dans le sens qu'on pourrait y attacher, mais d'un contact qui, ne permettant plus de discussion, ou, pour mieux dire, de conversation politique, prenait un caractère essentiellement familial.

Voilà un côté de la question.

L'autre côté de la question est plus grave et plus solennel.

Les événements paraissent se précipiter et se précipitent, en effet, avec une telle rapidité, non plus vers la République modérée de M. Thiers, mais par dessus cette République, pour aboutir au radicalisme, à la révolution, à la Commune ou à tout ce qui en approche de plus près, que les esprits réfléchis et les gens de bon sens en sont frappés, comme ils s'inquiètent des expansions violentes et inopportunes de M. Thiers.

Il importe donc de prévoir l'avenir et de se prémunir.

La droite et le centre droit renforcés d'une portion du centre gauche n'ont qu'une combinaison possible pour parer aux éventualités de toutes les sortes et pour asseoir le pays sur des bases définitives et solides : c'est une combinaison monarchique.

Les éléments naturels et pressants de cette combinaison sont dans le manifeste rédigé par la droite modérée, manifeste qui ne préjuge rien sur la question du drapeau, qui proclame la monarchie héréditaire, qui a été rédigé par des amis dévoués à la monarchie légitime et auquel M. le comte de Chambord avait laissé ses partisans libres d'adhérer.

C'est à ce manifeste que l'on supplie aujourd'hui à M. le comte de Chambord de donner son assentiment public et officiel, c'est-à-dire en laissant à ses amis, éclairés par la situation menaçante qui nous étroit, le soin de trancher tous les points qui peuvent encore séparer les deux branches de la Maison de Bourbon, les deux branches de la Monarchie héréditaire.

A l'heure présente, M. le comte de Chambord est informé de l'état des choses ; il a entre les mains l'appel suprême qui lui est adressé.

C'est à son patriotisme que ses amis les plus dévoués en appellent, et ce n'est pas en vain qu'on frappera à son cœur si noble, si élevé, si français ; c'est son amour pour la France qu'ils invoquent.

Devant une telle situation, les princes ne peuvent faire autrement ; c'est un sacrifice, c'est un devoir que l'on attend d'eux ; ne peuvent faire autrement que de se dévouer à la France, en mettant celle-ci au-dessus de tous les désaccords de famille, au-dessus de tous les préjugés, au-dessus de toutes les traditions.

La France ! c'est la France qu'il s'agit de sauver du plus effroyable des naufrages.

Bourse de Paris.

Paris, 15 juin 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,65
— 4 1/2 p. %	78,50
— 5 p. %	86,70

Variétés

REMÈDE CONTRE LA FIÈVRE APHTHEUSE DES BESTIAUX.

La fièvre aphteuse est une maladie qui sévit sur les bestiaux et principalement sur l'espèce bovine. Ses ravages sont roineux pour une exploitation agricole; les animaux qui en sont atteints dépérissent rapidement, car leur bouche se parseme de plaies, ils ne peuvent plus prendre aucune nourriture, et finalement ils meurent; ou bien l'on se trouve forcé de les abattre.

Le journal l'Indépendance du Chili publie une recette pour la médication de cette maladie, et il affirme que, d'après des renseignements nombreux et unanimes, on doit la considérer comme un spécifique d'un effet certain.

« Dans une demi-bouteille d'infusion de natri, faite à froid, on dissout un morceau de gomme dans le but de rendre le liquide un peu visqueux, afin qu'il puisse tenir en suspension une demi-once d'essence de térébenthine, et après avoir mêlé le tout, on le fait prendre à l'animal en une ou deux fois.

» Pour guérir les plaies de la bouche, on procède ainsi: dans une demi-bouteille de natri gommé, on dissout trois drachmes (sept grammes) de chlorate de potasse, et l'on y ajoute 45 à 50 grammes de glycérine. Avec ce mélange on lave les plaies au moyen d'une éponge ou d'une chose analogue, aussitôt après que l'animal a pris sa potion. »

L'effet de ce traitement est, pour ainsi dire, instantané, car le jour-même, l'animal, qui est tombé en langueur, se ranime et se remet à manger. Trois jours de cette médication sauvent l'animal le plus malade.

(Le nom scientifique du natri est wintheringia crispata. Une variété de cette plante s'appelle Vestia Lycioides)!!

CONSERVATION DES OISEAUX.

La Société protectrice des animaux, reconnue d'utilité publique, a adressé aux instituteurs des départements limitrophes de Paris une circulaire pour les inviter à veiller à la conservation des oiseaux.

La Société se plaint que ses ressources ne lui permettent pas d'étendre l'envoi de sa circulaire aux instituteurs de toutes les communes de la France.

Pauvreté n'est pas vice; mais pauvreté n'explique pas qu'on doive se borner à une plainte stérile; elle veut, au contraire, que l'on cherche à suppléer à une action qui fait défaut par une autre action possible.

Pourquoi la Société ne s'adresse-t-elle pas à la presse? Pourquoi ne pas envoyer à tous les journaux de Paris cette circulaire, avec prière d'insérer et d'en recommander la reproduction à tous les journaux des départements?

Parmi ses membres, la Société doit compter plus d'une personne que des relations amicales, politiques ou industrielles doivent rattacher de près à la rédaction des journaux.

Nous donnons le signal, espérant que tous nos confrères, à quelque parti qu'ils appartiennent, voudront bien reproduire la circulaire.

Il s'agit d'utilité publique.

Les oiseaux, sans la guerre acharnée qui leur est faite, pourraient seuls détruire les myriades d'insectes qui dévorent nos plantes et fruits, nos semences et nos récoltes de tous genres.

C'est au moment où les insectes exercent leurs plus grands ravages que les petits oiseaux reviennent dans nos contrées. Ils sont les meilleurs gardiens de nos champs, de nos vignes de nos bois. Leur arrivée devrait être appréciée comme un bienfait; on les traite, au contraire, comme s'ils étaient le fléau de l'agriculture. L'enlèvement des nids, au printemps, détruit des milliers de ces intéressants et utiles auxiliaires.

Nous voyons contrairement à ce qui se fait en France, que l'Australie fait venir, à grands frais, de l'Europe, des oiseaux insectivores destinés à protéger ses végétaux. Il en est de même aux Etats-Unis; à Philadelphie, des centaines de moineaux, venus de nos contrées, ont été lâchés pour détruire les chenilles qui dévastent les jardins publics.

Chez nous, ce sont les enfants qui font la guerre la plus cruelle aux oiseaux. C'est donc aux familles, surtout aux instituteurs, qu'il appartient de venir en aide à l'administration et même de devancer l'action des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Eclairiez vos élèves, parlez à leur cœur à leur

raison. Parlez aussi à ce bon sens pratique qui fait rarement défaut aux habitants de nos campagnes.

Dites-leur que c'est un triste plaisir, une action mauvaise et nuisible, que de faire périr les petits oiseaux gardiens de nos blés et de nos fruits, doux hôtes de nos bois et de nos haies, dont ils sont la gaieté et la vie.

Apprenez-leur aussi qu'il existe en France et en Belgique des sociétés de petits protecteurs déjà nombreuses, mais encore insuffisantes pour éviter tout le mal.

Les jeunes membres de ces associations, dues à l'initiative des instituteurs, s'engagent à ne pas détruire les nids et à les protéger, au besoin, contre leurs camarades moins compatisants ou moins éclairés.

Sur 347 nids reconnus et surveillés par les membres d'une de ces sociétés, 318 couvées ont parfaitement réussi.

Il est facile de calculer approximativement le nombre d'oiseaux qu'elles ont produit, le nombre d'insectes qu'ont mangé ces derniers, et enfin la quantité prodigieuse de produits agricoles qu'auraient détériorés ces mêmes insectes, s'ils eussent continué à vivre.

Chaque année, la Société protectrice des animaux décerne des récompenses honorifiques ou pécuniaires aux enfants qui se sont signalés par la mise en pratique de ses doctrines, et aux instituteurs qui ont contribué le plus à obtenir cet heureux résultat.

Les efforts que vous voudrez bien faire pour nous seconder trouveront, d'ailleurs, une autre récompense, dans la conscience du bien que vous aurez fait.

Annonces

La Presse

est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin, restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si pa-

triotiques de M. le V^e de la Guéronnière. M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale traitera les questions économiques et financières aujourd'hui plus importantes que jamais. Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à 5. 6. 7. 8. ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payés pour ce poids, est fixé aux prix suivants:

Table with 2 columns: Destination and Price. Rows include Cahors à Bordeaux-Bastide (40 fr), Saint-Nazaire (20 fr), and Saint-Antoine à Saint-Nazaire (22 fr).

Chemin de fer d'Orléans.

SERVICE D'ÉTÉ.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzsch, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, and Monsempron-Libos.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrol

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layrou, rue du Lycée, à Cahors.

Advertisement for CHOCOLAT MENIER, SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Advertisement for ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARBAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon.

Advertisement for CAFÉ DES GOURMETS by TREBUCHEN FRÈRES. Includes an image of the product tin and text: LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867. ARÔME CONCENTRÉ ÉCONOMIE ET FORCE. UNE DEMI-DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT. PRIX DE LA BOÎTE 11 fr. 65.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs. Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique. Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée. Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle. Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.